

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 8 avril 2021 à 18 h 33 par vidéo conférence.

Sont présents : M. Frank di Bello, président

 M. Steven Colpitts
 M. Luis R. Galvez
 M. François Morin
 M. Joe Ortona

 Mme Marilyne Boyer (substitut)
 M. Agostino Cannavino (substitut)
 M. Jean-Claude Lavigne (substitut)

Sont absents : Mme Sandra Boisse
 Mme Dalia Ramy (substitut)

Les membres participent par vidéo conférence.

Compte tenu de la pandémie Covid 19 et des différentes mesures imposées par les autorités sanitaires de la province, les membres siègent privément.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Yves Foucher, coordonnateur aux ressources informationnelles
Mme Ana Maria Hodor, régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Joe Ortona, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 11 février 2021 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Imposition partagée sur le territoire commun du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
5. Système d'achats coopératif – adoption des catégories de produits et service pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023
6. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023
7. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023
8. Système d'achats coopératif – choix du fournisseur – adjudication du contrat pour la période du 1^{er} mai 2021 au 28 février 2022 pour la catégorie de produits fournitures de bibliothèque (tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation)
9. Éducation en milieux défavorisés – *Modalités de répartition en pourcentage pour 2021-2022 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*
10. Éducation en milieux défavorisés – projection des allocations aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires de l'île de Montréal pour les mesures de rattrapage en milieux défavorisés 2021- 2022
11. Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et étudiants pendant la période estivale – modification
12. Projet de plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel et projet de plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2021-2022 (confidentiel)
13. Période de questions et commentaires des membres

14. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion

15. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2021 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Steven Colpitts, le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 28 février 2021
- b) Rapport budgétaire au 28 février 2021
- c) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 28 février 2021
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 50 – emprunts à long terme (**tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général**)
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- f) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 53 – placement des fonds
- g) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n° 90 – matières légales reliées au Régime de gestion des risques
- h) Système de financement à court terme – soldes des avances aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires
- i) Choix des congés mobiles pour l'année 2021-2022
- j) Réponse du sous-ministre adjoint à la lettre du Président au ministre de l'Éducation concernant la rémunération des membres du Comité de gestion
- k) Résolution du Centre de services scolaire de Montréal du 31 mars 2021 – désignation d'un nouveau représentant au Comité de gestion

4. IMPOSITION PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUN DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Documents déposés : - Rapport du 29 mars 2021 du directeur – Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit déterminer conjointement avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs d'une proportion pour la perception de la taxe scolaire imposée des immeubles du territoire commun de ce centre de services scolaire et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui a compétence sur le territoire visé perçoit une partie de l'évaluation uniformisée des immeubles, établie proportionnellement au nombre d'élèves qui, au 30 septembre de l'année précédente, sont inscrits dans les écoles relevant des centres de services et commissions scolaires en cause et résident sur leur territoire commun;

ATTENDU QU'au 30 septembre 2020, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement dans leurs écoles 17 762.1 (75 %) élèves et 5 914 (25 %) élèves provenant de leur territoire commun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de fixer à 25 % la proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles devant être perçue pour l'année 2021-2022 par le Comité de gestion sur le territoire commun partagé avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs;
- 2° de transmettre cette résolution au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

5. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023

Document déposé : - Rapport du 29 mars 2021 de la régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements

ATTENDU QU'il y a lieu de proposer aux participants du Système d'achats coopératif, la liste des catégories de produits qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour la période du

1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023 et d'en fixer le moment du lancement des appels d'offres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023 :

1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023	Papier hygiénique et papier essuie-mains
	Sacs à ordures
	Lampes et ballasts
	Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
	Filtres à air
	Matériels et équipements de sport
	Mobilier administratif et scolaire
	Uniformes de travail et équipements de sécurité
	Tapis d'hiver
Fournitures de bibliothèque	
1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Agences de voyages
1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	Papier d'impression *
	Fournitures de micro-informatique
	Enveloppes avec impression
	Fournitures de bureau *
	Fournitures d'arts plastique
Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs	

* Conditionnellement à l'autorisation du Centre d'acquisitions gouvernementales.

2° d'inviter les centres de services scolaires et les commissions scolaires à confirmer au Comité de gestion, avant le 31 mai 2021, leur adhésion au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits et services offerts.

6. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023

Document déposé : - Rapport du 29 mars 2021 de la régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements

IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : d'adhérer au Système d'achats coopératif pour les catégories de produits et les périodes suivantes :

Catégories	Périodes
Papier d'impression *	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023
Papier hygiénique et papier essuie-mains	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Sacs à ordures	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Filtres à air	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Fournitures de micro informatique	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023
Fournitures de bureau *	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023
Enveloppes avec impression	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

Mobilier administratif et scolaire	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Tapis d'hiver	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023
Fournitures de bibliothèque	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023

* Conditionnellement à l'autorisation du Centre d'acquisitions gouvernementales de renouveler le contrat ou de lancer un nouvel appel d'offres pour ces catégories.

7. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023

Documents déposés : - Rapport du 29 mars 2021 de la régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements et document annexé

ATTENDU QUE la Politique du Système d'achats coopératif prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE les membres du Comité des achats recommandent la liste des participants et le maintien des frais d'adhésion et de participation de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVEN COLPITTS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 novembre 2023 :
 - a) Collège Ahuntsic
 - b) Collège de Rosemont
 - c) Commission scolaire Kativik Llisarniliriniq
 - d) Quebec Association of Independent Schools
- 2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;
- 3° d'approuver les conventions aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion.

8. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DU FOURNISSEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2021 AU 28 FÉVRIER 2022 POUR LA CATÉGORIE DE PRODUITS FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUE**

- Documents déposés :
- Rapport du 29 mars 2021 de la régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements et documents annexés (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 décembre 2020, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits et service faisant l'objet d'achat regroupés pour l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE relativement à la catégorie de produits mentionnée en titre, un premier appel d'offres s'est montré infructueux et qu'un deuxième appel d'offres a été publié le 24 février 2021 dont l'ouverture des soumissions a été faite le 24 mars 2021;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : de désigner Carr McLean, du 1^{er} mai 2021 au 28 février 2022, pour la catégorie de produits fournitures de bibliothèque, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission.

9. **ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – MODALITÉS DE RÉPARTITION EN POURCENTAGE POUR 2021-2022 DES ALLOCATIONS PRÉVUES AUX RÈGLES DE RÉPARTITION DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

- Documents déposés :
- Rapport du 24 mars 2021 de l'analyste en administration et planification et document annexé

ATTENDU QUE par sa résolution 7 de la séance du 13 décembre 2018, le Comité de gestion adoptait sa carte de la défavorisation 2018;

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 13 février 2020, le Comité de gestion adoptait les règles de répartition du solde du produit de la taxe scolaire et des revenus de placement de tout ou partie de ce produit pour assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés des centres de services scolaires et

commissions scolaires de l'île de Montréal qui s'appliquent pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024;

ATTENDU QUE par sa résolution 7 du 11 février 2021, le Comité de gestion adoptait le document intitulé *Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires – inscriptions au 6 novembre 2020*;

ATTENDU QUE le document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2021-2022 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* illustre l'application des modalités de répartition en fonction de la carte de la défavorisation et de la classification des écoles primaires selon les inscriptions au 6 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'autoriser la publication du document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2021-2022 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;
- 2° de diffuser gratuitement ledit document en format papier et en format électronique sur le site Web du Comité de gestion.

10. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – PROJECTION DES ALLOCATIONS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LES MESURES DE RATTRAPAGE EN MILIEUX DÉFAVORISÉS 2021-2022

Documents déposés : - Rapport du 25 mars 2021 de la directrice générale et documents annexés

La directrice générale présente la projection des allocations aux commissions scolaires pour l'année 2021-2022.

11. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE – MODIFICATION

Documents déposés : - Rapport du 30 mars 2021 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le Comité de gestion a recours, depuis de nombreuses années, à l'embauche d'étudiants pour les mois de juillet et août afin de pallier au surcroît de travail pendant cette période;

ATTENDU QUE par sa résolution 12 du 8 décembre 2016, le Comité de gestion adoptait la Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et étudiants pendant la période estivale;

ATTENDU QUE la rémunération prévue à cette procédure ne reflète plus l'état du marché;

ATTENDU QUE lors de sa rencontre du 25 mars 2021, le comité Orientations s'est prononcé favorablement à la modification proposée à l'annexe 1 du rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : de modifier la Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et des étudiants pendant la période estivale et d'adopter celle soumise à l'annexe 1 du rapport déposé.

* * * * *

Les membres siègent privément pour l'étude du point 12 de 19 h 05 à 19 h 12.

* * * * *

12. PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL ET PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} avril 2021 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) adoptée par la résolution 11 du 15 février 2018, l'employeur doit adopter un plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année;

ATTENDU QU'aux termes des articles 7-6.03 et 7-6.04 de la convention collective du Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) adoptée par la résolution 8 du 14 décembre 2017, l'employeur doit présenter les orientations prévues au plan d'effectif au plus tard le 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter des projets de plans d'effectifs 2021- 2022 pour ces deux catégories de personnel et de les soumettre pour consultation aux syndicats concernés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'abolir le poste de technicien en administration à la direction générale;
- 2° de créer le poste de secrétaire de gestion à la direction générale;
- 3° d'adopter le projet de plan d'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 4° de créer le poste d'analyste en administration et planification au service Taxe scolaire à compter de 2021-2022;
- 5° d'adopter le projet de plan d'effectif 2021-2022 du personnel professionnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, tel qu'annexé au rapport déposé;
- 6° de consulter, du 9 au 23 avril 2021, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (SPP-CGTSIM (FP-CSN) sur le projet de plan d'effectif qui les concerne, le tout en vue de leur adoption le 13 mai 2021.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Les membres déclarent n'avoir aucune autre question ou commentaire.

14. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune autre question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Steven Colpitts, la présente séance est levée à 19 h 15.